



CUMUNITÀ
D'AGGLUMERAZIONE
DI BASTIA

Bureau du 17 novembre 2025

DÉLIBÉRATION DU BUREAU
DE LA
COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE BASTIA

OBJET : Marché 2025-011DTIST - Avenant 1 - Travaux de réfection de voirie avec création de murs de soutènement

L'an deux mille vingt-cinq, le 17 novembre à 9h, le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia s'est réuni dans les locaux de la Communauté d'Agglomération de Bastia sous la présidence de Monsieur Louis POZZO DI BORGO.

PRÉSENTS : Louis POZZO DI BORGO, Pierre SAVELLI, Marie-Hélène PADOVANI, Michel ROSSI, Gérard ROMITI, Serge LINALE, Jean-Charles LEONARDI.

ABSENTS : Jean-Jacques PADOVANI, Gilles SIMEONI, Leslie PELLEGGRI, Michel SIMONPIETRI, Emmanuelle de GENTILI, Jean-Louis MILANI.

Nombre de membres composant le Bureau : 13
Nombre de membres en exercice : 13
Quorum : 7

Votants : 7
Pour : 7
Contre : -
Abstention : -

Monsieur Louis POZZO DI BORGO ouvre la séance.

OBJET : Marché 2025-011DTIST - Avenant 1 - Travaux de réfection de voirie avec création de murs de soutènement

Le Bureau de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code de la commande publique, entré en vigueur le 1^{er} avril 2019 ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2B-2021-09-28-00002 du 28 septembre 2021 portant dernière modification des statuts de la Communauté d'Agglomération de Bastia ;

Considérant que le marché public n°2025-011DTIST, a été notifié le 28/05/2025 à l'entreprise SAS Terrassement Corses « TERRACO » sise 20213 PENTA DI CASINCA (SIRET : 397 996 349 00056), pour un montant initial de 240 000 € HT ;

Considérant qu'à la suite du lancement de la période de préparation et sur recommandations du géotechnicien adressées à la maîtrise d'œuvre, approuvées par le maître d'ouvrage, le présent marché doit faire l'objet d'un avenant. Cette modification vise à intégrer les travaux supplémentaires ayant fait l'objet d'ordres de service à "prix nouveaux", conformément aux articles 14 à 16 du CCAG Travaux ainsi qu'aux articles L.2194-1 (6°), R.2194-8 et R.2194-9 du Code de la commande publique (modifications de faible montant) ;

Considérant qu'en conséquence il est proposé d'arrêter par avenant les travaux supplémentaires suivants, entraînant une plus-value totale de 35 796 € HT correspondant à une augmentation de 14.92 % par rapport au montant du marché initial :

- *Travaux modificatifs d'infrastructure suite à la modification de la conception du mur selon les recommandations du géotechnicien (mission G4), avec réalisation de fondations ferrillées, réhausse des murs de soutènements, et réalisation de liaisons, suivant l'accostage indice E du 16/10/2025 : 35 796 € HT.*

Considérant que cet avenant a une incidence financière ;

Où l'exposé du Président et après en avoir délibéré ;

APPROUVE (A l'unanimité)

L'avenant 1 au marché n°2025-011DTIST relatif aux travaux de réfection de voirie avec création de murs de soutènement ;

AUTORISE

Le Président à signer l'avenant, ainsi que tous documents se rapportant à ce dossier ;

DIT

-Que l'avenant n°1 au marché n°2025-011DTIST entraîne une plus-value totale de 35 796 € HT correspondant à une augmentation de 14.92 % par rapport au montant du marché initial ;

-Que le nouveau montant du marché est porté à 275 796 € HT ;

-Que les crédits sont prévus au budget principal de la Communauté d'Agglomération de Bastia, Chapitre 21 ;

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.



LE PRÉSIDENT

[Signature]
Louis POZZO DI BORGO

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans le délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse : www.telerecours.fr